

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU CINQ MAI DEUX MIL VINGT ET UN

L'An deux mil vingt et un le cinq Mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28/04/2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - SZYMAN Anaïs - MENEAU Jean-Claude - DENIS Adèle - LÉON Martine - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - GUEST Iona - RASPAUD Stéphane - RIBEIRINHO Valérie - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne - AUCHER Valérie - VANWATERLOO Damien.

Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS : HARDOUIN Jean-Pierre qui donne pouvoir à MENEAU Jean-Claude et PASQUALIN Côme qui donne pouvoir à Anaïs SZYMAN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BABIN Sophie

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 14 AVRIL 2021 est approuvé.

I - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2021-001

Monsieur le Maire présente les modifications à apporter au budget communal :

Régularisation comptes :

Compte	Libellé	Dépenses
2111-115	ACQUISITION FONCIERES	+ 2 000,00 €
2315-110	VOIRIE	- 2 000,00 €

Travaux en régie 2021 :

Compte	Libellé	Recettes	Dépenses
722/042	Immobilisations corporelles	+ 2 731,96 €	
023	Virement à Section Investissement		+ 2 731,96 €
	Total Fonctionnement	+ 2 731,96 €	+ 2 731,96 €
2151/040	Voirie / Abri bus		+ 2 731,96 €
021	Virement de Section Fonctionnement	+ 2 731,96 €	
	Total Investissement	+ 2 731,96 €	+ 2 731,96 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré unanimement à main levée (19 pour) ;

VOTE la décision modificative n° 2021-001

N° 2021-053 Publiée le 07/05/2021 reçue en Préfecture le 07/05/2021

II - AMÉNAGEMENT PORTIQUE AUX CHANVRILS

Madame FERNANDES rappelle le projet de pose d'un portique aux « Chanvrils » au niveau de la station d'épuration.

Elle a fait des recherches et demandé des devis (SES 2 216,20 € / C2M 3 500 € / PREFABAT 11 059 €), elle précise que l'entreprise C2M d'AZAY LE RIDEAU a déjà fourni ce type de portique, sécurisé et sur mesure, à la Commune de SAINT AVERTIN.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré majoritairement à main levée (18 pour 1 abstention)

RETIENT la proposition de C2M à 3 500 € H.T.

N° 2021-054 Publiée le 07/05/2021 reçue en Préfecture le 07/05/2021

III - REPRISE COMPÉTENCE CANTINE

Madame SZYMAN rappelle qu'elle a participé à la formation organisée par l'Association des Maires d'Indre-et-Loire, le 15 mars dernier et consacrée « *aux relations communes et associations* ».

Il est apparu que plusieurs collectivités présentes étaient dans le même cas de délégation du service cantine à une association (depuis toujours pour CHEILLÉ) avec un simple conventionnement, mais, sans avoir fait de Délégation de Service Public.

Renseignements pris auprès du service juridique de l'AMIL, il apparaît nécessaire de se mettre en conformité avec la législation et de soit lancer une D.S.P. (marché public) ou de reprendre ce service en régie directe communale.

Suite à rencontre avec le Bureau de l'Association Cantine le 27 Avril, celui-ci par manque de volontaires pour reprendre le flambeau (leurs enfants partent au collège à la prochaine rentrée) serait enclin à rendre le service à Commune.

Madame Adèle DENIS, Trésorière de l'Association et Conseillère ne peut prendre part aux débats et sort de la salle.

Renseignements pris auprès du Centre de Gestion, concernant le devenir des salariés de l'association. Les C.D.I. ne peuvent être licenciés directement par l'association. La Commune a obligation de reprendre les personnels en contrat (soit 2 actuellement) et leur proposer des postes de droit public.

Acceptation : le poste déjà existant (mairie/asso) sera augmenté en nombre d'heures et un autre poste sera créé (nomination stagiaire puis titularisation au bout d'un an).

Refus : le licenciement et toutes les indemnités seront à la charge de la Collectivité.

Au vu de ces éléments les choix qui s'imposent sont :

- **Délégation de Service Public** ; marché précisant les critères (fait maison sur place, qualité, circuit court.....) et en plus prise en compte des personnels en poste.
- Reprise du service en **régie directe** communale ; règlement intérieur, normes d'hygiène, formations, recrutements, menus contrôlés par diététicien, contrôles laboratoires d'analyses, achats, facturations Damien VANWATEROO dit que sur BALLAN-MIRÉ, ils ont un gestionnaire qui se charge de toute la partie logistique et encadrement des personnels. *Se renseigner là-dessus.*

Considérant tous ces éléments et l'échéance proche (s'il n'y a pas de renouvellement de l'association et tant-est qu'elle puisse répondre à une D.S.P.) Monsieur le Maire demande aux membres présents de donner leur avis sur la solution qui leur paraît la meilleure.

L'avis majoritaire est la reprise en régie par la Commune (14 régie - 4 abstentions)

Retour de Madame Adèle DENIS pour la poursuite de la séance.

IV - DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

03/05/2021 : PLG : 1 291,41 € (produits entretien école)

03/05/2021 : PLG : 500,95 € (produits entretien cantine)

26/04/2021 : SIDAMO : 47,80 € (brosses aspirateur)

N° 2021-055 Publiée le 07/05/2021 reçue en Préfecture le 07/05/2021

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la déclaration d'intention d'aliéner reçue, pour laquelle il a décidé de ne pas préempter :

- 12 rue de la Neuraie (AM 387)

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur le point suivant non-inscrit à l'ordre du jour.

1 – Elections Régionales et Départementales 20 et 27 Juin

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les scrutins des élections Régionales et Départementales des 20 et 27 Juin prochains.

Il informe qu'à cette occasion, les 48 personnes qui tiendront les bureaux de votes doivent fournir un test PCR négatif ou être vaccinées et qu'à cette fin une campagne de vaccination prioritaire (sans limite d'âge) est lancée par la préfecture inscription au secrétariat de mairie.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil que la cérémonie du 8 mai se déroulera en présence de 6 personnes, dépôt de gerbe à 10h00 au monument du cimetière de La Chapelle.

TOUR DE TABLE

Fabien BARREAU annonce que les personnes qui souhaitent acheter 90 m² de l'espace vert communal aux Haut de Blaises ont accepté le prix proposé. *On peut désormais entamer la procédure de désaffectation et de déclassement qui nécessite l'accord de l'unanimité des colotis.*

Damien VANWATERLOO dit qu'avec l'assouplissement des règles sanitaires les séances de conseil municipal devraient redevenir publiques, mais quand ? *dès que le couvre-feu le permettra, soit, à partir du 9 juin (jusqu'à 23h00).*

Fabienne DELÉPINE signale qu'un ayant droit sur le chemin du Moulin du Roi souhaitait passer sur le pont Romain (mis en sécurité). *Marc BADILLER répond qu'il ne*

s'agit pas d'un chemin, mais d'une parcelle communale et que l'accès peut se faire par le Chemin Rural de Luré.

Jean-Serge HURTEVENT demande où en est l'implantation de l'armoire télécom à Maison Rouge ? Abandonné c'est le 2^{ème} emplacement, Route du Peu, qui a été retenu.

Iona GUEST annonce les montants des devis de réparation du pont Romain demandés par la SAVI : dalle béton 5 413,50 € HT ou busage 6 207,10 € HT.

Anais SZYMAN signale que le food-truck souhaite avoir plus de visibilité et de pub. Un article sera inséré dans la Feuille du Chêne.

Anne-Sophie FERNANDES invite l'assemblée à participer à la randonnée pédestre « Agnès Sorel » le 08 Mai à 14h00.

Marc BADILLER transmet l'info de Jean-Pierre HARDOUIN informant du démarrage des travaux de voirie de TPPL le 17 mai prochain.

Adèle DENIS demande quand sera mise en place le changement de circulation rue de la Rabière ? Dès que nous aurons reçu les panneaux sens unique.

Prochaine réunion le **02 Juin 2021**

Délibérations prises le 05/05/2021

2021-053	DÉCISION MODIFICATIVE N° 2021-001
2021-054	AMÉNAGEMENT PORTIQUE AUX CHANVRILS
2021-055	DÉCISIONS DU MAIRE

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	
BABIN Sophie		GUEST Iona	
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	
FERNANDES Anne-Sophie		RASPAUD Stéphane	
HARDOUIN Jean-Pierre	Pouvoir à J-C MENEAU	PASQUALIN Côme	Pouvoir à A. SZYMAN
SZYMAN Anaïs		HURTEVENT Jean-Serge	
MENEAU Jean-Claude		DELÉPINE Fabienne	
DENIS Adèle		AUCHER Valérie	
LÉON Martine		VANWATERLOO Damien	
NOBILEAU Jean			